**Entrée dans le métier : le SE-Unsa reçu au rectorat !**

Ce lundi 5 octobre, le SE-Unsa a été reçu sur sa demande par le SG du Rectorat pour aborder différentes problématiques dont trois concernant les étudiants préparant le CRPE, les ex-stagiaires du 1er degré et tous les stagiaires actuels des 1er et 2nd degré.

**I) Révisions d’affectation des lauréats CRPE 2015**

Le SE-Unsa dénonce qu’une fois de plus, sans texte et sans critère, le Rectorat a procédé à des révisions d’affectation de lauréats du CRPE Montpellier 2015 durant l’été et est même revenu fin août sur des refus qu’il avait prononcés !

Le SE-Unsa rappelle qu’il était déjà intervenu en 2014 pour ce même dysfonctionnement source d’inéquité entre les collègues : réviser l’affectation des collègues est une mesure de bienveillance sur laquelle il n’est pas question de revenir mais ne pas informer l’ensemble des collègues sur la possibilité de demander une révision est cependant inacceptable.

Le SG reconnait que de telles pratiques ne sont pas idéales mais que jusqu’à ce jour aucun autre fonctionnement n’a été envisagé.

Le SE-Unsa demande alors un cadrage clair et transparent de ces pratiques par une circulaire ou une notification aux collègues lauréats pour les informer de la possibilité de demander une révision d’affectation.

Le SG répond bien comprendre l’esprit et l’intérêt de la demande mais avoue craindre un engouement soudain pour demander un changement de département et par conséquent une surcharge de travail pour les services.

Le SE-Unsa précise que si le cadrage des possibilités de demande est clair, que les critères retenus sont énoncés (situation médicale, situation sociale, situation familiale spécifique), les lauréats ne pourront être trop nombreux et certains pensant faire la demande comprendront même en amont l’inutilité de la faire.

Le SG reconnait qu’un tel dispositif communiqué aux stagiaires existe déjà au niveau national pour les lauréats des concours du second degré et réfléchit au moyen de le communiquer à un niveau académique aux lauréats du CRPE.

Il est conclu par la SG adjointe que le courrier envoyé chaque début juillet aux lauréats du CRPE de Montpellier pourrait contenir une phrase ouvrant la possibilité de demander une révision d’affectation dans des cas très précis.

Le SG ajoute réfléchir à la formulation de cet énoncé écrit.

Le SE-Unsa dit être satisfait de cette réponse.

*L’avis du SE-Unsa : comme à son habitude, le SE-Unsa sera très vigilant sur l’affectation 2016 des lauréats du CRPE de l’académie de Montpellier.*

**II) Ineat-exeat des stagiaires 2015**

Le SE-Unsa rappelle que depuis des années, les stagiaires de l’académie de Montpellier ont la possibilité en fin de leur année de stage de participer aux ineat-exeat à la condition que les changements de département demandés soient intra académiques et que le principe du terme à terme soit respecté afin de ne déséquilibrer aucun effectif départemental. Mais bien que ce dispositif là soit soumis à un classement critérié et un avis des CAPD, il n’est lui aussi régi par aucun fonctionnement formel académique.

Le SE-Unsa rappelle alors qu’en 2014, il avait demandé au rectorat la mise en place d’une circulaire qui énonçait clairement la possibilité pour les stagiaires de demander un ineat-exeat et que seul le département de l’Hérault avait alors institutionnalisé le dispositif en ajoutant un énoncé spécifique aux stagiaires sur la circulaire ineat-exeat des titulaires.

Le SE-Unsa précise qu’ainsi cette année, la circulaire héraultaise a permis une mise en place sereine et équitable des ineat-exeat de stagiaires et que l’absence de circulaire claire sur les autres départements a engendré des ineat-exeat sortant du cadre terme à terme. Dans ce contexte-là, il parait difficile de convaincre les collègues d’un fonctionnement clair et crédible de ces ineat-exeat …

Le SE-Unsa demande donc l’élargissement de la communication écrite faite aux stagiaires sur l’ensemble des départements de l’académie.

Le SG répond favorablement à la demande.

*L’avis du SE-Unsa : au moment pour les stagiaires de faire leurs demandes de changement de département, le SE-Unsa s’assurera auprès des DSDEN que ce dispositif sera bien mis en œuvre.*

**III) Titularisation**

Le SE-Unsa ajoute qu’un autre élément a impacté les ineat-exeat de stagiaires cette année entrainant réponse voire annulation tardive de changement de département, c’est la tenue très tardive du jury de titularisation.

En effet, le SE-Unsa rappelle qu’avec un jury au 17 juillet 2015, nombre de stagiaires sont partis en congé sans connaître leur sort sur leur titularisation et par conséquent sans savoir si leur demande de changement de département était validée (toute mutation étant soumise à la titularisation)

Le SE-Unsa, comme il l’avait demandé lors d’une audience avec le directeur de l’ESPE en mai 2015, souhaite que le jury se tienne plus tôt.

Le SG répond que la seconde session universitaire disparaitra dès cette année permettant à l’année universitaire des stagiaires de se terminer plus tôt et ainsi d’organiser un jury moins tardif.

Le SE-Unsa se félicite que sa demande de l’année passée ait été écoutée et remercie le SG de la prise en compte de cette demande pour le bien de tous d’ailleurs, stagiaires comme administratifs.

*L’avis du SE-Unsa : les échanges constructifs et positifs de cette audience sont tout simplement le fruit d’une qualité de dialogue instaurée avec le Rectorat sur ces questions là ; c’est aussi le fruit des différentes rencontres que le SE-Unsa a tenu à privilégier en 2014/2015 dès la mise en place de la réforme, que ce soit avec le Rectorat comme avec le directeur de l’ESPE.*

**Un syndicat utile c’est un syndicat qui avance aussi bien pour les collègues que pour l’école et qui prend soin de ne jamais exposer ni l’un ni l’autre, bienveillance et protection étant de rigueur !**